



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-53966>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-53966**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : VILLE DE QUIEVRECHAIN

Adresse : PLACE ROGER SALENGRO, 59920 Quievrechain

Coordonnées :

Téléphone : +33 327454224

Télécopieur : +33 327454693

Courriel : contact@mairie-quievrechain.fr

Adresse internet : <https://quievrechain.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRE11

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://marchespublics596280.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : [https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.](https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=574366&orgAcronyme=60484)

[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=574366&orgAcronyme=60484](https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=574366&orgAcronyme=60484)

Section 3 - Description du marché

Intitulé : GESTION DE TROIS STRUCTURES ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE CRESPIN ET QUIEVRECHAIN

Numéro de référence : QUIE-2025-01

CPV - Objet principal : 85312110

Type de marché : Services

Description succincte : GESTION DE TROIS STRUCTURES ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR LE TERRITOIRE DE CRESPIN ET QUIEVRECHAIN

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 85312110

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRE11

Lieu principal d'exécution ou de livraison : CRESPIN ET QUIEVRECHAIN

Description des prestations : GESTION DE TROIS STRUCTURES ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE CRESPIN ET QUIEVRECHAIN

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par le Contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - La mise en oeuvre d'un projet d'établissement ou de services conformément à l'article R 2324-29 du Code de la Santé publique et à l'article R 2324-28 du Code de la Santé publique ; - Un règlement de fonctionnement conforme aux dispositions de l'article R 2324-30 du Code de la Santé publique ; - La fourniture des repas aux enfants et de toutes autres prestations (goûters, lait, couches, etc.) dans les trois structures ; - La surveillance, l'entretien et la maintenance des matériels (y compris le renouvellement du matériel pédagogique) et des locaux ; - L'obtention des autorisations nécessaires à la gestion de structures d'accueil de la petite enfance ; - L'accueil des enfants de 10 semaines (2mois) à 6 ans au sein des structures ci-avant dans le respect des modalités d'accueil et du règlement de service qui seront fixés dans le contrat de délégation de service public ; - Le respect a minima des dispositions légales et réglementaires prévues notamment par le Code de la Santé Publique et le Code de l'action sociale et des familles ; - La gestion des relations avec les usagers ; - La vente de quelques places à des extérieurs ; - Une mission de facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers ; - La sécurité des usagers dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par le Contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - La mise en oeuvre d'un projet d'établissement ou de services conformément à l'article R 2324-29 du Code de la Santé publique et à l'article R 2324-28 du Code de la Santé publique ; - Un règlement de fonctionnement conforme aux dispositions de l'article R 2324-30 du Code de la Santé publique ; - La fourniture des repas aux enfants et de toutes autres prestations (goûters, lait, couches, etc.) dans les trois structures ; - La surveillance, l'entretien et la maintenance des matériels (y compris le renouvellement du matériel pédagogique) et des locaux ; - L'obtention des autorisations nécessaires à la gestion de structures d'accueil de la petite enfance ; - L'accueil des enfants de 10 semaines (2mois)

à 6 ans au sein des structures ci-avant dans le respect des modalités d'accueil et du règlement de service qui seront fixés dans le contrat de délégation de service public ; - Le respect a minima des dispositions légales et réglementaires prévues notamment par le Code de la Santé Publique et le Code de l'action sociale et des familles ; - La gestion des relations avec les usagers ; - La vente de quelques places à des extérieurs ; - Une mission de facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers ; - La sécurité des usagers dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/05/2025